



## Procès-verbal de séance Conseil Municipal du mardi 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, seize février à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le dix février 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	6	1	7

### Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS,

### Absents excusés :

Eve PUJADE (pouvoir à Flavie PIRON), Christine ROIG, Bertrand FOPPA, Bertrand ALEXANDRE, Vanessa VIALETTES.

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

### ORDRE DU JOUR :

1. Espace vert : travaux entretien village
2. Patrimoine : Convention avec Pôle des Eaux
3. Communication : Devis NEOPSE
4. École : Devis pour le chauffe-eau.
5. Associations : Devis pour panneau d'affichage et chariot porte chaises.
6. Sécurité : Devis radars pédagogique et coussins berlinois
7. Questions diverses

### **N°2023-02-015**

#### **Espaces verts : Travaux entretien village**

Monsieur le Maire rappelle que manque d'information nous avons ajournée ce point au dernier conseil.

M. Lillian PLAZOLES de l'entreprise « Jardins d'avenirs » présente les 2 devis qu'il nous a fait parvenir

Un premier pour la réfection des massifs se trouvant à l'école, à l'église en bas de la mairie et au niveau du cimetière, comprenant la mise en place de toile de paillage et de pose de copeaux de bois pour éviter la repousse de mauvaises herbes puis la plantation de végétaux.

Ce premier devis s'élève à la somme de 11 624.02 € TTC

Le deuxième devis porte sur l'entretien annuel des espaces verts de la commune, comprenant la taille des végétaux le désherbage manuel du cimetière, de l'école, de la mairie et de l'église.

Il nous présente un calendrier de réalisation des différentes tâches à réaliser sur l'année. En période estivale, il prévoit un passage toute les 3 semaines pour le désherbage notamment.

Ce deuxième devis s'élève à la somme de 14 714.65 € TTC

M. PLAZOLLES précise que si le Conseil Municipal valide les 2 devis, il faut prévoir une moins-value de 3 656.00€ sur le devis d'entretien annuel.

Le membres du Conseil Municipal remercie M. PLAZOLLE de son intervention et lui donne congés.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** le devis d'entretien annuel de la commune sous réserve du non renouvellement du contrat de l'agent technique.
- ✓ **VALIDE** le devis de réfection des massifs sauf ceux de l'église vu que des travaux sont à prévoir sur l'église courant l'année 2023

#### **N°2023-02-016**

**1.1.1**

##### **Patrimoine : Convention avec Pôle des Eaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a transféré la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes Carmausin Ségala au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le financement de ces ouvrages, réalisés par la commune dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement, a été partiellement assuré par le recours d'un emprunt. Il s'agit toutefois d'un emprunt globalisé, qui n'est pas exclusivement affecté à ce bien. Il n'a donc pu faire l'objet d'une mise à disposition de la Communauté de Communes Carmausin – Ségala à la faveur du transfert de la compétence « Assainissement »

Par ailleurs, la Communauté de Commune ayant confié à sa Régie personnalisée d'assainissement l'exploitation du service public d'assainissement, celle-ci se substitue pleinement à elle dans tous ses droits et obligations liés à cette activité.

C'est donc à elle qu'il appartient d'organiser avec la commune les modalités de remboursement de cet emprunt.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par la Régie du Pôle des Eaux du Carmausin

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **VALIDE** la signature de la convention qui fixe les modalités de remboursement de l'emprunt.
- ✓ **INSCRIRE** le remboursement au budget 2023

#### **N°2023-02-017**

**1.1.1**

##### **Communication : Devis NEOPSE**

Nathalie CALMELS expose son entretien téléphonique avec le prestataire NEOPSE pour le site internet, ils peuvent nous apporter leur aide sur la migration des données, dans l'arborescence et l'intégration de toutes les pages du site actuel vers le nouveau.

Le prestataire doit nous faire parvenir les devis avec plusieurs propositions

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point en attendant de recevoir les devis

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- ✓ **ACCEPTE** ce report

#### **N°2023-02-018**

**1.1.1**

##### **Ecole : Devis pour le chauffe-eau**

Monsieur le Maire rappelle le problème de chauffe-eau rencontré par l'école et informe que nous avons reçu un devis de M. HOBIGAND de Souel pour un montant de 650.00 € TTC

Pour rappel le devis des ETS BOTTAGISI s'élevait à la somme de 940.98 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** le devis de M. HOBIGAND

**N°2023-02-019**

**1.1.1**

**Association : Devis pour panneau d'affichage et chariot porte chaises**

Suite à la réunion avec les associations, il a été demandé l'achat d'un panneau pour affichage des différentes animations organisé sur la commune et réservé aux associations et d'un diable pour déplacer les chaises dans la salle d'activités lors des différentes animations.

Monsieur le Maire présente le devis de Manutan : la vitrine sur pied grandeur 9A4 revient à 504.00 TTC et le diable pour chaises à 156 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** l'achat des deux articles.

**N°2023-02-020**

**1.1.1**

**Sécurité : Devis radars pédagogique et coussins berlinois**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en matière de sécurité notamment sur la mise en place d'un radar et de coussins berlinois nous pouvons déposer un dossier de répartition du produit des amendes de police auprès du Département. Celle-ci peut s'élever à hauteur de 30%.

Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès du Département pour le montage du dossier et de demander des devis pour 1 radar pédagogique qui sera placé sur la route du Bouïs et un coussin berlinois sur la route de Larroque, qui se trouvent être des routes empruntées à vitesse excessive.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

✓ **VALIDE** d'ajourner la décision en attendant d'avoir les devis et d'avantage d'information sur le dossier de subvention.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.**

**Le secrétaire de séance,**

**Nathalie CALMELS**



**Le Maire,**

**Jean-Marc BALARAN**

